

Arrêté N° MA-ART-2023-254

OBJET : Arrêté de circulation, 6-14 rue de Suède, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 8 décembre 2023

Le Maire de Les Monts d'Aunay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION** domiciliée 4 rue Ampère, Mondeville, pour des travaux de remplacement de mat R30 SDEC, 6-14 rue de Suède, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 8 décembre 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1- Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit 6-14 rue de Suède.
- ARTICLE 2- L'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3- Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4- Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay
Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS)
Le Responsable des Services Techniques,
Le Service voirie de Pré-Bocage,
Les voyages de l'odon,
Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
Le Responsable du centre de secours,
L'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 29 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

